Le 07 mars 2014

1ère AUDIENCE AU TRIBUNAL DE COMMERCE : ASCOMETAL EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

La 1ère audience du tribunal de commerce à Nanterre s'est tenue hier matin à 11h30, en la présence de M. Schaffnit, des représentants du CCE (M. Del Gottardo, M. Vanhoutte), avocats d'Ascométal, avocats d'Apollo et avocats des banques Américaines. Il s'en est suivi une « comédia dell'arte » entre les différents protagonistes. A l'image de ce qu'il s'était passé lors de la réunion du CCE extra du 09 décembre où les banques étaient venues présenter le fond d'investissement « Anchorage ».

M. Schaffnit a demandé au président du tribunal de commerce de repousser son délibéré à aujourd'hui midi, afin de laisser une dernière chance à la négociation entre Apollo et les banques. Le président a répondu favorablement à la demande. Le délibéré sera connu vendredi dans la matinée.

1ère information : la holding « Capt'ain Bidco », qui se situe entre Apollo et Ascométal va être en liquidation judiciaire. Rayée de la carte !!

2 scénarios possibles :

- ✓ Soit les banques et Apollo tombaient d'accord et la procédure de redressement judiciaire devenait caduque. La société était recapitalisée et nous étions sortis de cette mélasse (au moins pour un temps).
- ✓ Soit il n'y a pas d'accord entre ces deux mêmes parties et le redressement judiciaire est prononcé, les choses écrites dans le tract d'hier s'appliqueront. Dans ce scénario il va falloir trouver un repreneur pour Ascométal.

Les représentants des banques sont venus au tribunal accompagnés d'Anchorage, et l'ont présenté comme potentiel repreneur dans le cadre d'un RJ ! Comment interpréter la venue d'Anchorage dès la première audience ? Est-ce encore une ruse pour mettre la « pression » à Apollo ? Anchorage fait il partit du plan ?

Vont-ils encore nous faire l'affront de proposer un autre fond d'investissement pour remplacer Apollo ?

LE VERDICT EST TOMBE ET IL EST SANS APPEL !!!

Vers 10h30, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé de placer Ascométal en redressement judiciaire. Une période d'observation de six mois (si les finances le permettent) a été prévue, période pendant laquelle d'éventuels repreneurs pourront se faire connaitre.

Ce jugement du tribunal n'est-il pas la preuve qu'un fond d'investissement n'est pas capable de diriger une entreprise industrielle sans la mener à sa perte ?

A ce stade, tout le monde est perdant !!! Les salariés bien sûr, mais les banques et Apollo ont perdu leur tapis sur un ultime coup de poker.

Voilà ce qu'il se passe quand on joue avec le feu, on finit toujours par se brûler !!

Que va-t-il se passer maintenant ?

Il va y avoir des repreneurs, venus de tous horizons, toquer au portillon d'Ascométal. Entre les requins aux dents longues, les illuminés et espérons-le quelques sérieux, c'est un défilé qui va s'organiser autour de nos usines !!

Aujourd'hui, c'est l'échec pour tout le monde !! D'abord les salariés qui ont admis de consentir des efforts, POUR RIEN !!! Nos directions de sites qui nous ont fait croire à des miracles, POUR RIEN !!! Notre direction générale, a elle aussi sa plus grande part de responsabilité dans ce gâchis humains, industriel,

C'est maintenant que les pouvoirs publics doivent nous prouver ce pourquoi ils ont été mandatés. C'est à eux de mettre les pieds dans le plat et trouver une solution pérenne, avec un réel plan industriel pour préserver les emplois, les sites de production et assurer la continuité de l'activité d'Ascométal.

La semaine prochaine aura très certainement lieu une réunion du CCE au siège durant laquelle la CGT ira porter ses idées pour l'avenir d'Ascométal.